

Comment créer une galerie d'art en auto-entreprise ?

Description

Se lancer dans la création d'une galerie d'art peut s'apparenter à un véritable défi. Les démarches nécessaires requièrent un minimum de connaissances en matière d'administration et de gestion d'entreprise. Cela est possible en [auto-entrepreneur, en association](#) ou encore via des formes juridiques plus classiques telles que la [SARL](#) ou l'[EURL](#).

Le régime de [la micro-entreprise](#) quant à lui, permet à l'entrepreneur de bénéficier de [démarches](#) souples et d'une infrastructure simplifiée qu'il convient de détailler dans cet article.

[Créez votre auto-entreprise en ligne](#)

Créer une galerie d'art en auto-entreprise : est-ce possible ?

En principe, une galerie d'art est **un endroit accessible au public**. Elle expose des œuvres d'art et les met en vente. [Le régime de la micro-entreprise](#) lui est parfaitement adapté puisqu'elle permet au galeriste, sous certaines conditions, d'exercer librement en indépendant tout en bénéficiant d'une réglementation avantageuse.

Quel type d'activité ?

Ouvrir sa galerie d'art en [auto-entrepreneur](#) relève d'une **activité commerciale**. En effet, c'est à travers l'auto-entreprise que les créateurs et artistes vendent leurs œuvres et se font ainsi connaître sur le marché mondial de l'art. [La création d'une auto-entreprise](#) est adaptée à toutes sortes de projets artistiques professionnels comme devenir auto-entrepreneur [musicien](#) ou [graphiste](#).

À noter : tous les types d'art peuvent être représentés grâce au statut de la micro-entreprise.

Où exercer cette activité ?

Sachez qu'il est courant de voir le titulaire des œuvres recourir à **la location d'un emplacement pour exercer son activité**

. Il est donc possible de créer une galerie d'art en auto-entreprise tout en convenant d'[un bail commercial](#) pour le local.

Par ailleurs, l'auto-entrepreneur pourra également **ouvrir une galerie d'art à son domicile** à condition de disposer d'un local assez spacieux pour présenter les œuvres.

Comment créer une galerie d'art en auto-entreprise ?

[Devenir auto-entrepreneur](#) en créant une galerie d'art se divise en **différentes étapes**. La procédure peut être lourde et complexe compte tenu du nombre de critères à respecter. Il s'avère ainsi nécessaire de connaître les différentes étapes de création du galeriste auto-entrepreneur.

Les étapes de la formation d'une galerie d'art en auto-entreprise

Ci-dessous la procédure à suivre pour [créer une galerie d'art en auto-entreprise](#) :

1. L'étude de marché ;
2. La définition de l'identité artistique de la galerie ;
3. La recherche de partenaires et d'autres [artistes auto-entrepreneurs](#) ;
4. La sélection du local d'exposition ;
5. L'élaboration du plan financier ;
6. [La déclaration de création de la micro-entreprise](#) ;
7. La demande de financements ;
8. [L'immatriculation de l'auto-entreprise](#) ;
9. L'inscription auprès de la Maison des Artistes et de l'AGESSA (dans le cadre de la diffusion de photos) ;
10. La programmation annuelle des expositions artistiques, notamment l'organisation d'événements dédiés à cet effet.

Zoom : Ouvrir une galerie d'art en micro-entreprise nécessite de respecter les étapes mentionnées précédemment. Cette procédure requiert des connaissances juridiques, ce qui n'est pas à la portée de tous. Pour vous aider à réaliser ces démarches, LegalPlace vous accompagne dans la [création de votre micro-entreprise](#). A l'aide d'un questionnaire en ligne, il vous suffit simplement de remplir les champs correspondants, et nos formalistes se chargent de traiter votre dossier.

La déclaration de création de l'auto-entreprise

Il s'agit d'une formalité simple permettant d'obtenir un [SIRET auto-entrepreneur](#) et un [K-Bis auto-entrepreneur](#)

. Vous pouvez y procéder à cette déclaration en ligne sur le site de l'INPI.

Dès que la déclaration est effectuée, **l'auto-entreprise est créée**. L'ouverture de la galerie d'art est alors officielle.

À noter : à compter de cette déclaration de création, l'auto-entrepreneur galeriste peut bénéficier de plusieurs [aides à la création d'entreprise](#).

Le fonctionnement d'une galerie d'art en auto-entreprise

Le fonctionnement d'une galerie d'art dépend de son statut privé ou public. L'exposition des œuvres d'art peut aussi être **occasionnelle ou permanente**. Il convient de ce fait de préciser le type de galerie d'art.

La galerie d'art publique

À la différence d'un musée, la galerie d'art publique ne conserve pas les œuvres dans un lieu de stockage in situ. Elle ne dispose d'aucune collection permanente. L'exposition de ses œuvres **reste temporaire et occasionnelle**.

Ce type de galerie organise **des journées d'exposition et de vente** à l'occasion desquelles elle présente de nouvelles œuvres. Les vernissages se multiplient en fonction de la rotation des accrochages. Ce planning d'exposition est éventuellement publié.

La galerie d'art privée

Ce type de galerie d'art vise principalement **le marchandage des œuvres et la promotion des artistes présentés sous-contrat**. Différents moyens sont d'ailleurs déployés à cet effet. Il peut s'agir d'une exposition au sein du local de l'auto-entrepreneur ou en d'autres lieux si le cadre n'est pas adapté. L'exposition peut aussi se dérouler **en ligne**, consistant alors en la présentation des œuvres d'art de manière virtuelle.

Des prospectus, brochures et catalogues peuvent également être dressés pour décrire les artistes. Certaines galeries usent de leur notoriété pour s'imposer en tant qu'éditeurs d'œuvres et de collections de monographies. Le gérant de la galerie d'art privée est ainsi assimilé à **un marchand d'art, c'est-à-dire un intermédiaire entre un artiste et un acheteur**.

Quelle est la réglementation propre au galeriste auto-entrepreneur ?

S'agissant de la réglementation, plusieurs règles et limites sont fixées par la loi et permettent d'encadrer d'une part l'activité de galeriste et d'autre part, la législation applicable à l'auto-entreprise. Il convient de les connaître précisément.

La réglementation propre à l'activité de galeriste

Bien qu'il bénéficie d'[une comptabilité souple](#), dans le cadre de la réglementation de la création d'une galerie d'art, l'[auto-entrepreneur](#) doit tenir un **registre des objets mobiliers**. Un livre de police type est d'ailleurs commercialisé en librairie. Toutefois, l'auto-entrepreneur peut aussi opter pour **un registre électronique**.

La tenue du registre de police de la galerie d'art devient obligatoire lorsque l'œuvre exposée ou commercialisée **est de seconde main**.

La réglementation exige également **l'affichage des prix** et des règles relatives à l'accessibilité de la galerie d'art aux personnes handicapées.

La réglementation propre au régime de la micro-entreprise

L'auto-entrepreneur est tout d'abord soumis à des [plafonds de chiffres d'affaires](#) qui, en cas de non respect durant deux années consécutives, le font basculer automatiquement dans le régime de [l'entreprise individuelle](#). En 2023, le plafond de chiffre d'affaires pour une activité commerciale telle que celle de galeriste est de **188 700 € HT annuel**.

De plus, l'auto-entrepreneur bénéficie de plein droit d'[une franchise en base de TVA](#) qui **l'exonère de la facturer à ses clients** mais l'empêche également de la récupérer sur ses dépenses professionnelles.

Enfin, à moins de réaliser un chiffre d'affaire **inférieur à 10 000 €** durant deux années consécutives, l'auto-entrepreneur est soumis à l'obligation de détenir [un compte bancaire exclusivement dédié à son activité professionnelle](#).

Le régime fiscal et social de la galerie d'art en auto-entreprise

La simplicité du régime fiscal et social caractérise l'auto-entreprise et en fait l'un des statuts les plus prisés par les jeunes entrepreneurs. Ces micro-régimes présentent en effet de nombreux avantages mais également plusieurs inconvénients.

Le régime fiscal du galeriste auto-entrepreneur

La simplicité du régime fiscal et social caractérise l'auto-entreprise et en fait l'un des statuts les plus prisés par les jeunes entrepreneurs. [Les obligations comptables](#) ne sont pas aussi lourdes que dans le cas des autres formes de société. Par conséquent, **la fiscalité est plus légère.**

Généralement, le micro-entrepreneur ayant une activité commerciale et artisanale est **imposé selon le barème de l'IR, déduction faite de l'abattement du chiffre d'affaires**. Cet abattement est réalisé au forfait. Pour la vente de marchandises, il s'élève à hauteur **de 71 %**.

Sous certaines conditions, l'auto-entrepreneur peut se prévaloir [d'un prélèvement social et fiscal libératoire forfaitaire](#). Pour cela, il doit déclarer et verser mensuellement ou trimestriellement l'impôt conjointement à ces cotisations sociales. Le pourcentage de cotisations sociales applicable est de **12,30 %** pour les activités d'achat et de revente de marchandises.

D'autre part, l'auto-entrepreneur peut bénéficier d'[une franchise de TVA](#) détaxant ses factures dans le cas où son chiffre d'affaires se limite au [plafond](#) de **91 900 €**. Cela évite d'établir une déclaration de TVA et permet d'afficher des prix attractifs (en HT).

Toutefois, si l'auto-entrepreneur est exonéré de TVA, il ne peut plus déduire cette TVA des achats professionnels utiles à l'activité.

Pour finir, lors de création de l'auto-entreprise, il est possible d'être exonérer de [la CFE ou cotisation foncière des entreprises](#) pendant la 1ère année suivant la création. Toutefois, l'auto-entrepreneur peut en bénéficier seulement si:

- Le micro-entrepreneur réalise une déclaration provisoire mentionnant la demande d'exonération temporaire. Elle doit être réalisée dans **les 3 mois** suivant la création ou **avant le 31 décembre** de l'année du lancement de la société.

- Le micro entrepreneur ne doit pas avoir de conjoint légal, de partenaire de PACS ou d'ascendants et descendants qui a pratiqué une activité similaire pendant les 3 dernières années.

À noter : l'obligation de régler CFE est nuancée depuis le 1er janvier 2019. A partir de ce jour, les sociétés ayant un chiffre d'affaires en dessous de 5 000€ par an, ne sont pas assujetties à ce paiement.

Le statut social du galeriste micro-entrepreneur

Le galeriste dispose d'un statut particulier qui le soumet d'une part à un régime micro-social propre à son statut juridique mais également à une contribution à **la Sécurité sociale des artistes auteurs** en sa qualité de diffuseurs commercial d'œuvres.

Le régime micro-social

Le régime social de l'auto-entrepreneur repose sur [la sécurité sociale des Indépendants en auto-entreprise](#) ou de la CIPAV. L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi de **la même protection sociale que les travailleurs indépendants affiliés à la SSI**, dont le droit à la retraite entre autre.

Aujourd'hui, l'auto-entreprise paie des charges sociales selon le chiffre d'affaire réalisé: c'est le régime **micro-social**. Une telle entreprise peut faire le choix du [régime micro-social simplifié](#), avec en option le [prélèvement fiscal libératoire](#) (un versement unique pour les cotisations sociales et l'ISF).

Face à un tel régime, le micro entrepreneur doit déclarer son chiffre d'affaires **mensuellement ou trimestriellement** et payer les cotisations sociales correspondantes. Malgré un chiffre d'affaires nul, il est dans l'obligation de réaliser cette déclaration, mais n'est pas tenu au paiement des cotisations sociales minimales.

Le montant de celles-ci est calculé grâce à un taux global appliqué sur le chiffre d'affaires. Il varie selon l'activité exercée par l'auto-entreprise. Par exemple, le taux de cotisations pour une entreprise exerçant des activités **commerciales de vente de marchandises est de 12,3 %**.

En plus des cotisations sociales dites "classiques", le micro entrepreneur doit payer une contribution à la formation professionnelle à hauteur de **0,1 %** concernant les sociétés commerciales. Elle est effectuée lors du paiement des cotisations mensuelles ou trimestrielles.

À noter : si le statut d'auto-entrepreneur est cumulé avec celui de salarié, l'affiliation à la sécurité sociale en tant que salarié pour l'assurance maladie se poursuit, sauf si l'auto-entrepreneur choisit spécifiquement le régime des indépendants.

La contribution à la Sécurité social des artistes auteurs

Le régime social de l'auto-entrepreneur galeriste le soumet également à une contribution, au titre de sa qualité de **diffuseur commercial d'œuvres**. Cela concerne toute personne physique ou morale qui procède à l'exploitation commerciale des œuvres originales visées par la [réglementation](#).

Il devra la verser à :

- La Maison des Artistes : pour ce qui relève des arts graphiques et plastiques
- L'AGESSA : s'agissant des écrivains et photographes

Le galeriste auto-entrepreneur sera donc redevable d'**une contribution de 1,35% de 30% du chiffre d'affaires ou de la totalité de la commission** réalisée lors de l'opération de vente.

Quels sont les atouts et les risques d'ouvrir une galerie d'art en auto-entreprise ?

On parle du [statut auto-entrepreneur](#), aussi utilisé par les [antiquaires](#), comme **une alternative souple spécifiquement adapté aux activités artistiques**. Certes, elle n'est pas considérée comme une société dans le sens juridique du terme, mais elle présente bon nombre d'[avantages pour l'auto-entrepreneur](#) au niveau du régime fiscal et social, et de la simplicité des démarches. En revanche, cette structure se trouve être limitée à plusieurs niveaux qui peuvent être perçus comme des obstacles au bon développement de votre activité.

Les avantages de la micro-entreprise

L'auto-entrepreneur bénéficie d'un régime plus favorable notamment au niveau :

- **De la souplesse** de la constitution, de la modification du statut et de [la fin de l'auto-entreprise](#) ;
- [De la simplicité des démarches de déclaration](#) ;
- [Des régimes fiscaux](#) et [sociaux](#) avantageux ;
- De la franchise de TVA.

Les inconvénients du régime de l'auto-entreprise

Bien que généralement avantageux, le statut juridique de la galerie d'art peut présenter quelques inconvénients, notamment le manque de crédibilité comparé aux autres formes sociétaires, l'engagement de la **responsabilité illimitée** de l'auto-entrepreneur ainsi que des [plafonds du chiffre d'affaires](#) à ne pas dépasser.

Quels autres régimes juridiques pour ouvrir une galerie d'art ?

Ouvrir une galerie d'art via une SARL ou EURL : modèle de rédaction de vos statuts

Outre l'option de la micro-entreprise, les régimes juridiques de l'EURL ou de la SARL à associé unique sont des exemples plus classiques de sociétés permettant de créer une galerie d'art. Il convient toutefois **d'en rédiger précisément les statuts**. Retrouvez ici un modèle de rédaction de vos statuts juridiques pour la création de votre société.

[Créer une galerie d'art – Modèle Word gratuit](#)

Autre possibilité : la galerie d'art associative

Plusieurs possibilités se présentent au propriétaire des œuvres, notamment [la création d'une association](#) sous la forme **d'une galerie d'art associative**. À la différence d'une entreprise ou d'une société, cette alternative lui permet de réinvestir dans le matériel tout en prenant en charge le paiement des salaires et des honoraires de ses collaborateurs.

Ce type d'association peut exercer une activité commerciale à condition que celle-ci **soit bien définie dans les statuts**. Le statut de la galerie d'art associative donne généralement accès à de nombreux avantages, notamment fiscaux et sociaux.

En savoir plus sur les métiers d'auto-entrepreneur multiservice :

- [Devenir auto-entrepreneur dans l'import-export](#)
- [Cumuler auto-entrepreneur et intermittent ? Est-ce possible ?](#)
- [Devenir auto-entrepreneur multiservice](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur automobile](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans l'e-commerce](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur de l'art](#)
- [Devenir agent commercial auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur en achat et revente](#)
- [Ouvrir une boutique en ligne en tant qu'auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur en dropshipping](#)
- [Vendre ses légumes en auto-entreprise](#)

FAQ

Est-il possible de créer une galerie d'art en auto-entreprise ?

En principe, une galerie d'art est un endroit accessible au public. Elle expose des œuvres d'art et les met en vente. Le régime de la micro-entreprise lui est parfaitement adapté puisqu'elle permet au galeriste, sous certaines conditions, d'exercer librement en indépendant tout en bénéficiant d'une réglementation avantageuse. La création d'une auto-entreprise est dédiée aux galeristes, aux antiquaires mais également aux maisons de vente.

Pourquoi créer choisir la micro-entreprise pour ouvrir sa galerie d'art ?

La création est simplifiée et comprend une imposition bénéfique, au forfait un calcul simplifié des charges sociales. Il est également possible d'être exonéré de la TVA et de bénéficier d'un allègement des obligations comptables et administratives.

Quelles sont les conditions pour devenir auto-entrepreneur en 2023 ?

Il faut être adulte, ne pas être placé sous tutelle ou curatelle ou bien avoir fait l'objet d'une interdiction de gérer une entreprise. De plus, il faut fournir les documents suivants : une déclaration de micro-entreprise datée et signée, une attestation sur l'honneur de non-condamnation, un justificatif de domicile de moins de trois mois et enfin, en option, une attestation de stage de préparation à l'installation pour les activités artisanales.

Comment créer sa galerie d'art en auto-entreprise ?

Afin de devenir auto-entrepreneur galeriste, plusieurs étapes sont à respecter. Tout d'abord, il convient de procéder à une étude de marché, à la définition de l'identité artistique de la galerie, à la recherche de partenaires et d'autres artistes auto-entrepreneurs et à la sélection du local d'exposition. Puis, il faudra élaborer votre plan financier, déclarer votre auto-entreprise auprès de l'INPI et demander vos financements. Enfin, il vous faudra vous immatriculer au RCS, vous inscrire auprès de la Maison des Artistes et de l'AGESSA (dans le cadre de la diffusion de photos) et établir la programmation annuelle des expositions artistiques, notamment l'organisation d'événements dédiés à cet effet.

Quel est le chiffre d'affaires maximum en 2022 pour bénéficier du statut d'auto-entrepreneur galeriste ?

Pour les activités commerciales telles que celle de galeriste, le chiffre d'affaires maximal est 188 700 € HT annuel.